### En bonne voie vers la qualité

# Représentants du Comité directeur



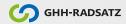




























### UNIFE – The European Rail Industry

IRIS Management Centre 221, avenue Louise B-1050 Bruxelles Tél.: +32 2 642 23 26

info@iris-rail.org



IRIS 🛼

Certification

### Avantages Meilleures qualité, sécurité et fiabilité

## Qui peut prétendre à IRIS Certification™?

### Qu'est-ce que IRIS Certification™?

### Secteur ferroviaire global

Transparence – Les exigences alignées sur les évaluations de performance et la perception du client - acceptées par et applicables à toutes les parties - font partie intégrante des systèmes de gestion des compagnies ferroviaires. Accès accordé aux données précises de la base de données IRIS Certification™.

Gain de temps – Une seule demande suffit pour obtenir deux certifications : ISO 9001 et IRIS Certification™ (basée sur ISO/TS 22163).

Fiabilité – Grâce à une norme ISO/TS 22163 exigeante et reconnue internationalement, qui s'applique à l'ensemble du secteur et qui est contrôlée selon une méthodologie et un processus de IRIS Certification™ solides et transparents.

#### Intégrateurs

Processus d'évaluation et d'approbation des fournisseurs simplifiés –En supprimant le besoin d'audits d'approbation des intégrateurs.

#### Équipementiers

Meilleure visibilité – Saisissez et mettez à jour des informations dans la base de données de IRIS Certification™, qui peut ensuite être mise à disposition des intégrateurs et clients potentiels.

#### **Exploitants**

Améliorations globales sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement – Amélioration de l'équipement et du matériel roulant grâce à des processus robustes et à des résultats de performance qualité.

IRIS Certification™ est un système global permettant à tous les acteurs de l'industrie ferroviaire de profiter d'une méthode d'évaluation forte et reconnue. Basée sur la norme internationale ISO/TS 22163, couplée à un processus de certification éprouvé sur une décennie et une méthodologie d'évaluation exigeante mise à jour. IRIS Certification ™ est appuyée par les plus grands acteurs du domaine ferroviaire.

#### Exigences

La norme ISO/TS 22163
énonce les exigences
de gestion opérationnelle destinées aux
sociétés ferroviaires. Elle
repose sur la norme
ISO 9001:2015 et
comprend des exigences spécifiques pour les
sociétés ferroviaires
dans les domaines de la
gestion de projet, la
gestion du changement
et de configuration ainsi
que les compétences.

#### Méthodologie d'évaluation

La méthodologie d'évaluation d'IRIS Certification™ dans les entreprises tient compte de :

- L'orientation client, par une analyse de la perception du client;
- La robustesse des processus, par le biais d'une fiche d'évaluation des niveaux de maturité :
- L'efficacité des processus, grâce à une évaluation de performance de cinq processus obligatoires visualisés selon « turtle approach » ;
- Les exigences relatives aux produits et services ;
- · La gestion de projet;
- La maîtrise processus, produits et services fournis par l'extérieur (PPSFE);
- La conception et le développement des produits et services ; et
- La production et la prestation de services.

#### Processus de certification

Le processus repose sur des règles exigeantes mises en place par le secteur, puis validées par plus de dix années d'expérience et d'étalonnage vis-à-vis d'autres secteurs.

L'approche du site unique est renforcée par des audits tierce partie annuels effectués par des auditeurs formés, qualifiés et approuvés par IRIS Certification™ et suivis régulièrement afin de maintenir un niveau élevé de confiance dans les résultats. Lorsque toutes les règles sont respectées, le certificat IRIS et la déclaration de niveau de performance qualité délivrés constituent le sceau de la reconnaissance.

# Toutes les sociétés impliquant :

- Conception et développement
- Fabrication
- Maintenance

#### et travaillant dans les domaines de :

- Matériel roulant
- Signalisation
- Infrastructure (pièces industrielles)

Les exigences d'IRIS Certification™ s'appliquent aux activités industrielles, basées sur l'application de processus pour les activités gérées par projet. Seules les personnes morales ou les sociétés qui gèrent une entreprise autonome peuvent y prétendre.